

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1924)

Heft: 173

Artikel: Report on Swiss Trade and Industry for 1923

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-692833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Politique Economique du Royaume-Uni A Travers L'Histoire.

PAR HENRI MARTIN.

(Continuation.)

On fut dès lors amené à tenter un autre moyen, et le Parlement vota en automne 1921 le "Trade Facilities Act," qui existe encore. La loi est fondée sur le principe que l'Etat peut aider à améliorer les moyens de production, tels que les entreprises d'utilité publique, de transport, les usines génératrices d'énergie industrielle, entreprises restées en arrière, à cause de la guerre, soit dans leur construction, soit dans leur maintien, soit dans leur reconstruction. Il s'agit en d'autres mots de fournir du capital à l'entreprise privée anglaise, coloniale et même étrangère et de l'assister de façon à ce qu'elle puisse procéder à des travaux autrement inéxécutables en raison d'emprunts trop coûteux. La limite des garanties fut établie par la loi à vingt-cinq millions de Livres sterling, puis élevée à cinquante millions en 1922. Sur cette somme, trente-huit millions ont été garantis, dont vingt pour des compagnies de chemins de fer (surtout pour leur électrification) huit pour des usines d'énergie électrique et d'éclairage et neuf pour des constructions maritimes. La compagnie qui a reçu la plus grande garantie individuelle est la "South Eastern and Chatham Suburban Lines" (six et demi millions de Livres). La loi prévoit que les requêtes seront examinées par un Comité Consultatif du Trésor, qui compte trois membres experts en commerce et en finance et dont le Président est Sir Robert Kindersley. Quatre entreprises seulement ont été financées dans le reste de l'Empire (cinq millions de Livres en tout), et elles concernaient l'électricité de Calcutta, une usine électrique dans l'Inde, un chemin de fer au Soudan, une fabrique de pâte à papier à Terre-Neuve. Les garanties accordées en dehors de l'Empire n'ont été que de un million sept cent cinquante million Livres, pour des usines d'énergie électrique en Pologne. Il va sans dire que ces crédits à l'étranger ne sont autorisés que si l'industrie anglaise y est directement intéressée et est chargée des travaux à exécuter. Certains économistes prétendent du reste que l'exportation facilitée par le crédit de l'Etat constitue une manière de dumping.

Disons encore que pour se protéger contre les importations allemandes et surtout pour tenter de recouvrer des remboursements du Reich au titre des réparations, l'Angleterre possède depuis 1921 une Loi dite "German Reparations Recovery Act" qui stipulait tout d'abord que l'importateur devait payer le 50% du prix d'achat de la marchandise allemande au Trésor Britannique. Il était entendu que le reçu du Trésor était transmis à l'exportateur allemand qui se faisait rembourser par son Gouvernement; les sommes encaissées par l'Angleterre étaient portées au crédit de l'Allemagne dans son compte de réparations. Le taux fut réduit plus tard à 26%, mais, après la débâcle du change allemand, le Gouvernement du Reich refusa de payer (novembre 1923). Ce printemps, le Gouvernement MacDonald a abaissé le taux à 5% afin de contribuer au rétablissement économique de l'Allemagne. Il a été rétabli à 26% depuis le 9 Septembre 1924. On a vu dans les pages précédentes qu'une partie de l'opinion publique anglaise, inspiré particulièrement par les Unionistes, se prononçait à chaque occasion en faveur de droits préférentiels pour les produits des Dominions. Lors de la Conférence Impériale qui se réunit à Londres en automne 1923, le Gouvernement avait promis aux Dominions un renforcement des droits préférentiels sur un certain nombre de produits parmi lesquels nous citerons les fruits desséchés, le tabac, les vins, le sucre, les pommes fraîches, le miel, les citrons, les conserves de saumon, de homard, de crabe et de langouste. Mais lorsque le Gouvernement travailliste vint au Pouvoir, il ne soutint pas au Parlement la promesse de Mr. Baldwin si bien que le vote sur les quatre premières résolutions présenté par ce dernier à cet effet eut un résultat négatif. Il retira alors les six autres résolutions. Comme nous croyons l'avoir déjà dit, les libre-échangistes sont d'avis qu'il est impossible d'accorder des tarifs préférentiels aux Dominions sans taxer les matières premières et les produits alimentaires. Les droits actuels demeurent, mais ils ne seront pas augmentés. Il est intéressant de signaler que le Canada accorde sur les articles anglais une remise d'un tiers du droit, et dix pour cent en plus sur divers articles à titre de reconnaissance depuis la décision de l'Angleterre d'admettre de nouveau le bétail canadien. La moyenne des taux préférentiels de l'Australie sur les articles anglais est d'environ 10%, ceux de la Nouvelle-Zélande de 12% et ceux de l'Afrique du Sud de 3%. Les tarifs australien et canadien sont construits à la mode américaine, c'est-à-dire qu'ils sont exceptionnellement élevés si bien que, même en tenant compte de la préférence, les savons anglais paient en Australie 35%, les lainages 30%, les souliers 35%, etc. — Dans toute cette agitation en faveur de ces droits préférentiels, nous croyons que les motivationnaires sont mis en premier lieu non par des motifs d'ordre économique, mais bien par des raisons d'ordre sentimental, sinon politique. En effet, les cinq Dominions d'Outre-Mer ne comptent pas en tout une population de

vingt millions. Réfléchissons en comparaison à ce que représente à lui seul le marché de l'Inde, qui consommait jusqu'ici le 40% des cotonnades du Lancashire. Une mauvaise moisson, qui engendre une mauvaise récolte dans l'Inde, a donc, sur l'industrie anglaise, une répercussion plus considérable que les quelques droits préférentiels qui font, au Parlement et dans la presse, tant parler d'eux.

Revenons maintenant à la dernière phase de notre étude sur la politique économique actuelle. En juillet 1923, les industries anglaises de la dentelle, de la broderie et de la soierie demandèrent au Gouvernement Unioniste d'alors de nommer une Commission pour étudier les moyens propres à combattre le chômage dans ces industries, qui se plaignaient amèrement de la concurrence étrangère. En automne, la Commission proposa cet inamuable droit d'un 33 1-3% sur certaines broderies et dentelles, mais son opinion fut divisée en ce qui concerne les soieries. C'est à ce moment que survint l'agitation en faveur d'un *Tarif Général* annoncé par le Premier Ministre Mr. Stanley Baldwin dans son célèbre discours de Portsmouth le 25 octobre 1923. Comme son prédécesseur, Mr. Bonar Law, s'était engagé vis-à-vis du pays à ne pas changer le système fiscal en vigueur sans recourir à l'opinion de la nation, c'est-à-dire à une élection générale de la Chambre des Communes, le Gouvernement proposa en conséquence au Roi de dissoudre le Parlement au milieu de Novembre. Les élections du 6 décembre firent perdre au Parti Unioniste une centaine de sièges et, mis en minorité, le Gouvernement passa la main, en janvier 1924, à Mr. Ramsay MacDonald, qui inaugura le premier Gouvernement socialiste que l'Angleterre ait jamais connu. Le *Tarif général* était mort! Le Labour Party, appuyé par les libéraux, s'oppose aux droits de douane comme constituant un renchérissement du coût de la vie et comme étant nuisibles au commerce, aux industries des entrepôts, des transports maritimes, à la finance, aux assurances, sans être, à son avis, un élément propre à combattre le chômage. Pendant les quelques mois du régime actuel, le Parlement a balayé non seulement toute velléité d'un tarif général, mais encore le renforcement des droits préférentiels en faveur des Dominions, les droits de douane McKenna et, à partir du 19 août, la partie II du "Safeguarding of Industries Act." Enfin, le Budget introduit à la fin d'avril a réduit fortement les droits sur le thé, le cacao et ses préparations (chocolat), le café, la chicorée, le sucre, les fruits desséchés et les eaux de table. Malgré un million et quart de chômeurs, dont l'assistance depuis plusieurs années pèse de façon considérable sur les finances nationales, le Budget anglais a révélé en 1924 les chiffres impressionnants qui suivent: Dépenses sept cent quatre-vingt-sept millions de Livres, Revenus, huit cent trente-sept millions, soit un surplus de quarante-huit millions. Comme le Royaume-Uni a assumé depuis l'année dernière le remboursement de sa dette de guerre vis-à-vis des Etats-Unis (huit cent millions de Livres), et assure le service des intérêts, en vertu du principe "Qui paie ses dettes s'enrichit," le surplus du Budget a trouvé là un emploi opportun.

Un nombre de députés avant demandé au Gouvernement, à la séance des Communes du 21 mai, d'organiser une Commission d'enquête sur le commerce d'exportation et les moyens propres à assurer son développement, Mr. Sydney Webb, Président du Board of Trade, a annoncé le 29 juillet aux Communes l'organisation de cette Commission. Le Président du Board of Trade est un pur libre-échangiste, mais le Gouvernement a tenu à donner cette satisfaction à l'opinion publique, qui, naturellement, aime lors de chaque crise à consulter ses augures. Le Président de la Commission est un grand industriel de la métallurgie, Sir Arthur Balfour, Président de l'Association des Chambres de Commerce du Royaume. Le Comité se compose de dix-huit personnes, industriels, banquiers, commerçants, économistes, parmi lesquels nous citerons Sir William Beveridge, Directeur de l'Ecole des Sciences Politiques de Londres. Voici la tâche de cette Commission: "To enquire into and report upon the conditions and prospects of British industry and commerce, with special reference to the export trade, and to make recommendations with regard thereto." La Commission aura dès lors à étudier toutes les questions relatives à la situation du commerce d'outre-mer, à la production de la concurrence étrangère, à la capacité de la production britannique, à son organisation, à ses relations avec le capital et le travail, à ses ressources en matières premières, aux recherches scientifiques destinées à améliorer la production, aux sources d'énergie industrielle, au coût des transports, à l'organisation des marchés intérieurs et extérieurs et aux méthodes de finance industrielle et commerciale, aux causes de fermentation dans le monde ouvrier, aux conflits collectifs, à l'arbitrage volontaire ou obligatoire, et à tous sujets connexes.

Citons encore qu'à la séance du 7 juillet de la Chambre des Lords, le Comte Middleton avait attiré l'attention des Pairs sur l'état de commerce et du chômage, et suggéré une enquête sur les charges comparatives du commerce anglais et du commerce étranger. Cette motion déclancha sur les indemnités aux chômeurs et l'administration des finances un débat intéressant, au cours duquel un pair

rappela à ses collègues que cent ans auparavant, les conditions économiques difficiles qui avaient suivi les guerres napoléoniennes avaient provoqué une discussion exactement semblable.

Nous croyons avoir, dans l'exposé qui précède, donné un aperçu des tribulations par lesquelles a passé en Grande-Bretagne le principe du libre-échange, qui a subi pendant la guerre une éclipse complète, mais a cependant regagné du terrain.

Toutefois, c'est du sort des élections qui auront lieu à fin octobre que dépend celui du libre-échange. Si le parti conservateur revenait au pouvoir, il ne présenterait évidemment pas un tarif général, condamné l'année dernière, mais il est fort probable qu'il nous servirait, par petites tranches, un "mixed grill" à la "Safeguarding of Industries Act."

Report on Swiss Trade and Industry for 1923.

(Communication from the Economic Division of the Swiss Legation.)

The Managing Committee of the "Union Suisse du Commerce et de l'Industrie" issues every year (in French and German) a full report on the above. That on the year 1923 is now published.

This work, valuable for reference, opens with a statistical table, supplying information of a general economical nature, such as figures relating to works, wages, cost of living, banks, insurance, railways, etc., external trade and public finance. The second part of the report, much more extensive, contains special articles devoted to the various branches of Swiss trade and industry. Each chapter is headed by the figures taken from the official statistics of Swiss trade and which give the import and export, both in quantity and value, for the articles dealt with under the particular heading. These tables, published each year on the same form, enable the reader, by comparing the different issues, to readily follow the development of the import and export of any particular article. In the same way the text of the chapters gives also statistical information, embodying the figures of previous years, continuity thus being maintained with previous issues. Besides dealing with commerce and industry in particular, an important place is given to banking and insurance, to commercial and industrial education, and to Swiss information bureau, etc., etc.

The report on the year 1923 contains for the first time a special list of the publications, of an economical nature, on Switzerland, both general and special, which, more particularly for foreigners, may be of great interest.

The issue in question, containing about 450 pages, can be obtained from the Secretariat of the "Union Suisse du Commerce et de l'Industrie," Börsenstrasse 15, Zurich, at the price of 9 francs (Swiss), together with cost of postage.

NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE.

Meeting of the Council on Wednesday, October 15, at 28, Red Lion Square, W.C.1.

1. The Treasurer reported no admissions, and announced the loss of one or two members owing to different reasons. Twenty-five contributions are still outstanding for 1923, but it was hoped to secure at least a portion of these before the next Council Meeting.

2. It was announced that our Dinner had now been altered from November to Tuesday, January 13th, and that it would take place at Paganini's, as usual. It was also announced that, following a suggestion which had been made by one of the Councillors at the last meeting with regard to the date of the Charity Concert and the hall in which it would take place, all the important West-end halls had been written to and that we were now in possession of a list of their vacant dates and their charges. A meeting of the delegates of the different Societies organising the Charity Concert would consequently be called, in order to decide definitely when and where this concert should take place.

3. The Meeting was also informed of the good results already brought about by the suggestion made by one of the Councillors to the effect that the N.S.H. should endeavour to organise readings from modern Swiss writers, with a view to spreading a knowledge of Swiss literature in the Colony. The Rev. Hollmann-de Visme had already kindly given a reading from the works of Philippe Monnier, which had been greatly appreciated and enjoyed by the City Swiss Club, and Mr. F. Beyli had now been good enough to consent to give a few recitations from German-Swiss poets to the Union Helvetia on November 4th. It is hoped that from time to time we shall be able to arrange similar readings.

4. Two suggestions, which had been made at the last Committee Meeting, were also brought to the notice of the Council. One was to the effect that, in order to avoid the frequent clashing of social events which was always occurring in the Colony, the presidents of those societies which arrange dinners, concerts, lectures, etc., should be